



Énergie

38e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 8 - Mardi 27 septembre 2022 - 16h

LES OUTILS DE MASSIFICATION DES PROJETS TERRITORIAUX D'ÉNERGIES RENOUVELABLES: SEM, COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE...

INTERVENANTS



Animation par Vincent BOULANGER et Lionel GUY, Chef du service EnR-MDE de la FNCCR

Jean-Luc DUPONT

Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, Président de la SEM ENER Centre-Val de Loire

Richard CHAMARET

Président de Territoire d'énergie Mayenne

Jean-Daniel MAIRE

Président directeur général de la SEM ENR Citoyenne

Alexandre ROESCH

Délégué du Syndicat des énergies renouvelables (SER)

Aimery DE VANDIERE

Directeur général du SIEGE 27

Erwan BOUMARD

Directeur d'Énergie partagée

Arnaud BRUNEL

Directeur de la SEM SIPEnR

Lionel GUY

Bienvenue à cette table de ronde concernant les outils de massification des projets d'énergie renouvelable.

À travers des retours d'expérience, nous allons évoquer les dynamiques locales et voir comment les acteurs territoriaux s'organisent pour développer et massifier les projets d'énergie renouvelable. Je vais dans un premier temps laisser nos intervenants se présenter.

Jean-Luc DUPONT

Je suis Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et créateur de la SEM ENER Centre-Val de Loire. Notre SEM était à l'origine territorialisée en Indre-et-Loire, mais nous l'avons élargie aux 6 départements de la région Centre. Je suis également Vice-Président de la FNCCR responsable des mobilités décarbonées.

Richard CHAMARET

Je suis Président du Territoire d'énergie Mayenne, basé dans les Pays de la Loire. Je suis également Président-Directeur de la SEM Énergie Mayenne qui a été créée il y a un an. Après avoir procédé à l'étude de 122 projets dans le domaine de l'énergie photovoltaïque, nous avons prévu de suivre deux tiers de ces projets.

Jean-Daniel MAIRE

Je suis Président directeur général de la SEM ENR Citoyenne qui rayonne sur les départements du Jura et du Doubs. Je suis élu d'une commune de 1 000 habitants et Vice-Président du Syndicat d'Énergie du Jura.

Alexandre ROESCH

Je suis délégué du Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui représente les 11 filières de production renouvelable en France dans les secteurs de l'électricité, de la chaleur, du gaz et du froid. Nous représentons l'ensemble des chaînes de valeurs de chacune de ces filières. Nous disposons de développeurs et d'équipementiers et nous sommes en contact avec les principales banques françaises finançant les énergies renouvelables. Parmi nos adhérents, nous comptons environ 10 SEM et ce nombre est en augmentation.

Aimery DE VANDIERE

Je suis Directeur général du Syndicat d'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27). Il s'agit de la seule collectivité ici présente qui n'est pas représentée par un élu, mais par un fonctionnaire. Jusqu'à présent, nous ne souhaitions pas créer de société d'économie mixte, mais travailler avec elles au développement des énergies renouvelables.

Erwan BOUMARD

Je suis Directeur d'Énergie partagée, un mouvement qui fédère des collectivités et des citoyens souhaitant mettre en place des projets d'énergie renouvelable de territoire impliquant les citoyens. À ce titre, nous avons établi un fort partenariat avec les collectivités. Notre association est spécialisée dans la sensibilisation à la formation.

Arnaud BRUNEL

Je suis Directeur de la SEM SIPENR qui a été créée il y a 6 ans. Nous associons plusieurs acteurs régionaux et nationaux, dont le Sipperec, le syndicat d'énergie en Île-de-France, la SEM ENeR Centre-Val de Loire, la SEM Soleil, la SEM SERGIES, Énergie partagée, AGE-MO et la Caisse des dépôts et consignations. Nous intervenons en Île-de-France et ailleurs en France en partenariat avec les collectivités et les syndicats, dont le SIEGE 27, pour réaliser des parcs solaires et éoliens publics et citoyens.

Lionel GUY

JEAN-LUC DUPONT, POURRIEZ-VOUS ÉVOQUER L'ORIGINE DE VOTRE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ET SA PHILOSOPHIE ?

Nous nous sommes rapidement rendu compte de la difficulté à développer les énergies renouvelables dans les collectivités de petite taille, en raison notamment des formalités administratives et des recours des services de l'État. Ces délais et contraintes multiples constituent des obstacles parfois insurmontables pour les secrétariats de mairie de petites communes. En réponse à cette problématique, la décision a donc été prise de créer la SEM ENER en mars 2012.

Jean-Luc DUPONT



À l'origine, elle couvrait le périmètre de l'Indre-et-Loire. Toutefois, à travers notre collaboration avec le Territoire énergie Centre-Val de Loire, nous avons constaté qu'il était plus profitable de nous associer afin de bénéficier de l'expertise de chacun. Nous avons donc élargi la gouvernance en 2018 afin de couvrir les 6 départements de

la région Centre. Par ailleurs, la région Centre étant chef de file de la transition énergétique, cela nous permettait également de n'avoir qu'un seul interlocuteur avec l'échelon régional et donc d'être cohérent vis-à-vis des politiques que nous portons. En matière d'énergies renouvelables, les franges territoriales sont parfois ténues et il est réducteur de les regarder à travers le prisme d'un seul département. En conséquence, nous avons décidé de les massifier.

Nous avons également bénéficié de l'expérience de SEM plus anciennes et chevronnées. Nous avons ainsi eu la chance de compter parmi nos partenaires privés, SER-GIES, un producteur d'énergie renouvelable très expérimenté créé en 2001. Il est essentiel de partager son expérience pour aboutir à une structure économiquement efficace et opérationnelle du point de vue de la transition sur les territoires. L'intégralité de notre production a vocation à être réinvestie sur le territoire, ce qui est capital dans le cadre des missions de service public qui nous incombent.

Lionel GUY

ALEXANDRE ROESCH, COMMENT VOYEZ-VOUS L'AP-PARITION DE CES NOUVEAUX ACTEURS QUE SONT LES SEM ? COMMENT TRAVAILLER EN BONNE INTELLI-GENCE AVEC ELLES POUR DÉVELOPPER DES PROJETS ?

Alexandre ROESCH



La création des SEM montre que les territoires souhaitent jouer un rôle actif dans la transition énergétique, ce qui est positif. Des questions peuvent se poser lorsqu'une SEM intervient dans une structure composée d'entités privées. Notre rôle consiste à faciliter le dialogue entre ces deux types d'acteurs.

Nous comptons 70 représentants régionaux, ce qui nous a permis de travailler sur les SRADDET. On constate du reste que les régions fran-

çaises font montre d'une plus grande ambition que les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE) au niveau national.

Lionel GUY

COMMENT LES DÉVELOPPEURS PRIVÉS PEUVENT-ILS TRAVAILLER AVEC CES ACTEURS ?

Alexandre ROESCH

Nous ne cherchons pas à opposer les acteurs publics et privés. Les développeurs privés entretiennent un dialogue constant avec les élus des territoires. À titre d'exemple, il existe un dispositif d'itérations organisées entre les élus et les développeurs dans le domaine de l'éolien terrestre. Le résumé non technique de l'étude d'impact doit être transmis au maire de la commune d'implantation avant d'être déposé en préfecture, ce qui permet à celui-ci d'émettre des avis sur le projet. Il appartient alors au développeur d'expliquer comment il envisage de prendre ces avis en considération. En somme, ce dialogue entre développeurs et élus est clairement structuré par la loi. Que le projet soit développé sur une base privée, en co-développement ou au sein d'une SEM, tous les acteurs souhaitent maximiser les gains du projet pour le territoire. C'est du reste une condition d'acceptabilité du projet.

Lionel GUY

RICHARD CHAMARET, VOUS AVEZ DÉCIDÉ D'INTÉGRER LES CITOYENS À LA GOUVERNANCE DE VOTRE SEM. POURRIEZ-VOUS NOUS INDIQUER LES RAISONS DE CE CHOIX ET LES AVANTAGES QUI EN DÉCOULENT?

Lorsque nous avons créé la SEM, le Territoire d'énergie Mayenne avait déjà une prise de participation dans certains projets de production d'énergie renouvelable. Qu'il s'agisse du domaine éolien ou de la méthanisation, nous nous sommes rendu compte qu'il était essentiel d'échanger avec les citoyens et de les impliquer dans les projets que nous voulions développer. La SEM a été créée en faisant appel à des financeurs, à savoir le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Caisse d'épargne et la BPGO, et la banque des territoires. Par la





suite, l'ensemble de l'équipe et les élus concernés ont voulu constituer une entité représentant les citoyens, ce qui nous a amenés à travailler avec Erwan BOUMARD, le Directeur d'Énergie partagée.

Nous souhaitions donner le même pouvoir décisionnel à Énergie partagée qu'aux autres financeurs, sans tenir compte de la part qu'elle apportait un capital. Nous sommes très satisfaits de l'implication de ce mouvement citoyen, qui nous apporte un regard très différent de celui des financeurs et beaucoup plus en phase avec les attentes des citoyens.

L'intégration d'Énergie partagée à la gouvernance de notre SEM présente également des avantages en matière d'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable, notamment dans le domaine éolien et l'agrivoltaïsme. Énergie partagée est plus à même d'expliquer nos objectifs à la population et sa présence a un effet rassurant.

Lionel GUY

JEAN-DANIEL MAIRE, COMMENT INTERAGISSEZ-VOUS AVEC LES ENTREPRISES PRIVÉES EN MATIÈRE DE CO-DÉVELOPPEMENT ?

Jean-Daniel MAIRE



Avant de répondre à cette question, j'aimerais présenter la SEM ENR Citovenne. Nous avons voulu définir notre SEM comme un outil public au service des collectivités afin qu'elles puissent développer elles-mêmes leur projet de production d'électricité au moyen des énergies renouvelables. Nous avons mis en place une organisation permettant aux élus de piloter les nouvelles sociétés et de maximiser les retombées économiques pour le territoire. Notre SEM rayonne sur les départements du Doubs et du Iura.

Nous n'avons aucun problème relationnel avec les collectivités dans la mesure où notre SEM constitue l'un des outils à leur disposition. Nous avons voulu limiter le nombre d'actionnaires publics afin de gagner en souplesse, ce qui est essentiel dans ce secteur concurrentiel. Ce modèle donne satisfaction aux collectivités.

S'agissant de notre travail avec les entreprises privées, nous tentons de conduire nos projets de manière autonome. Nous utilisons bien entendu des cabinets d'études spécialisés afin d'évaluer l'impact environnemental de nos projets. Certaines communes, qui avaient signé des contrats avec des développeurs privés avant de connaître notre SEM, nous ont sollicités pour que nous défendions les intérêts de leur territoire.

Les développeurs privés font appel à la SEM ENR Citoyenne en cas de problème de communication ou d'acceptabilité. En nous associant à leurs projets, ils recherchent la caution publique que nous pouvons apporter.

Lionel GUY

AIMERY DE VANDIERE, POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉ-SENTER LES MODALITÉS D'ACTION DU SIEGE 27 POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Pour des raisons d'économie, nous n'avons pas voulu créer une SEM. Par ailleurs, il faut être conscient que les habitants de Normandie étaient peu favorables aux énergies renouvelables. Le département de l'Eure ne comptait ainsi qu'un seul parc éolien en 2012. L'article 91 de la loi TECV de 2015. qui est traduit aujourd'hui dans l'article L.2251-1 du CGCT, autorise les collectivités à entrer au capital compte courant d'associés de sociétés de projets de



développement des énergies renouvelables. Pour garantir l'acceptation de ces énergies par les Eurois, nous avons envisagé de séparer la propriété du parc (éolien, photovoltaïque, méthanisation) de la gouvernance. Cela permet aux citoyens d'être actionnaires sans pour autant gouverner et à la société de projet de disposer de l'autorité nécessaire pour le développement de ce secteur. En collaboration avec les SEM Ouest Énergie et SIPEnR, nous avons mis en place un groupement d'investisseurs en 2018 aux termes duquel :

- Les deux SEM s'obligent à investir à hauteur de 51 % dans les sociétés de projets et à s'effacer partiellement au profit d'investissements citoyens;
- 2. Le plafond d'investissement du SIEGE 27 dans la société anonyme de projets d'énergie renouvelable est fixé à 49 %. Il doit s'effacer partiellement au profit des collectivités territoriales accueillant ces projets ;

Cette approche a été couronnée de succès. Toutefois, en raison des modifications apportées par le législateur en 2019, le SIEGE 27, s'il rentre au compte courant d'une société de projet, est tenu de capitaliser les comptes courants d'associés après deux ans. Heureusement, le travail de la FNCCR et d'autres acteurs a permis de remanier cette loi.

J'insiste sur l'intérêt de séparer gouvernance et propriété. Bien que ne disposant pas de l'autorité complète sur la société anonyme de projets, le SIEGE 27 pouvait percevoir des dividendes qui étaient alors reversés aux communes directement concernées, au lieu d'être réinvestis dans d'autres projets. Ce dispositif offre des garanties de rémunération plus sûres que l'impôt, comme en atteste d'ailleurs l'évolution de l'IFER et de la taxe d'habitation. Ce fonctionnement capitaliste de la collectivité au sein de ces sociétés fonctionne, puisque nous avons travaillé sur 3 parcs photovoltaïques et 2 parcs éoliens en collaboration avec SIPEnR.

Nous serons néanmoins dans l'obligation de faire évoluer ce dispositif dans la mesure où le législateur a plafonné l'investissement dans les sociétés de projets à 15 % des recettes de fonctionnement. Le SIEGE 27 atteindra rapidement ce seuil, ce qui nous obligera à créer une SEM.

Mon propos ne vise en aucun cas à dénigrer la structure de SEM. En fait, nous travaillons en priorité avec ces sociétés. Nous entretenons également de bonnes relations avec les acteurs privés, même s'il nous faut les convaincre de l'intérêt d'intégrer les collectivités aux SAS. Toutefois, nous souhaitions utiliser des produits déjà existants, disposant d'une ingénierie de qualité, et transférables dans d'autres territoires. Je regrette une nouvelle fois que le législateur en ait décidé autrement.

Vincent BOULANGER

Bonjour à toutes et à tous, je vous présente mes excuses pour ce retard. Je suis Rédacteur en chef des publications de l'Observatoire des énergies renouvelables. J'ai été retenu par la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, qui est intervenue à titre exceptionnel au cours de la table ronde que j'animais avant celle-ci.

ARNAUD BRUNEL, QUELLE EST L'ORIGINALITÉ DE **VOTRE SEM ET QUI SONT VOS ACTIONNAIRES?**

Arnaud BRUNEL

Au moment de la création de SIPEnR il y a 6 ans, le SIP-PEREC menait déjà des projets dans le domaine des énergies renouvelables depuis 2005 dans toutes ses communes adhérentes. Nous avions réalisé des toitures, des réseaux de géothermie, des projets en DSP, en régie et en SPL. Avec 2,2 TWh achetés chaque année, nous sommes un acheteur important d'électricité via notre groupement de commandes. Les élus souhaitaient produire le plus d'électricité possible à partir d'énergies renouvelables en s'inspirant de la trajectoire de SERGIES, qui avait été créée en 2001 et atteignait des pourcentages de production d'électricité d'origine locale très élevés par rapport à la consommation des départements. Nous avons donc créé SIPEnR en nous

Arnaud BRUNEL

fixant pour objectif de lancer uniquement des projets publics et citoyens. Au demeurant, tous nos actionnaires privés, à savoir Énergie partagée, la Caisse des dépôts et consignations, et les autres SEM de syndicats qui ont constitué SIPEnR, avaient des gènes publics.

Certains de nos projets sont réalisés en partenariat avec des acteurs privés. Ainsi, nous développons actuellement un parc éolien en association avec le SIEGE 27 et un autre partenaire privé dont la participation est minoritaire (30 %), conformément au souhait du territoire, des élus et du syndicat d'énergie. La part restante est détenue par le SIEGE 27, SIPEnR et les citoyens.

La majorité de nos projets impliquent uniquement des acteurs publics, notamment des collectivités, les citoyens et SIPEnR. Nous développons la totalité de ces projets en nous appuyant sur le travail de plusieurs bureaux d'études spécialisés. Nous constituons des SAS entièrement publiques et citoyennes, qui déposent le permis de construire, et sont responsables du financement et de l'exploitation des projets. Nous intervenons à la fois en Îlede-France et sur d'autres territoires en France, comme le Tarn, l'Alsace et l'Eure. Nous avons des actionnaires issus de la Vienne, de la région Centre et de la Loire.

Vincent BOULANGER

POUR QUELLE RAISON SIPENR INTERVIENT-IL PAR-TOUT EN FRANCE, ALORS QUE CERTAINS TERRI-TOIRES DISPOSENT DÉJÀ DE LEUR PROPRE SEM ? QU'APPORTEZ-VOUS EN PLUS?

Arnaud BRUNEL

Au moment de la création de SIPEnR, le nombre de SEM était beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui. Nous intervenions uniquement sur des territoires qui ne comptaient pas d'acteur local. Par ailleurs, nous n'intervenons qu'avec l'accord de la SEM locale et de la collectivité. En règle générale, les syndicats d'énergie et les SEM font en sorte de ne pas entrer en concurrence. En outre, compte tenu du retard pris par la France en matière d'énergie renouvelable et du nombre très élevé de chantiers à développer, nous n'avons aucun intérêt à tenter de concurrencer un acteur déjà sur place. S'associer avec d'autres SEM nous permet de coporter le risque, d'augmenter notre efficacité et notre vitesse d'intervention en mutualisant les compétences et de pouvoir réaliser des achats d'ingénierie technique, juridique et financière.

Vincent BOULANGER

CONSTATEZ-VOUS UNE MONTÉE EN CHARGE DU NOMBRE DE PROJETS ?

Arnaud BRUNEL

Oui, aujourd'hui nous développons ou codéveloppons environ 30 parcs au sol. Il est difficile d'estimer le nombre de projets qui nous seront soumis, car nous ne sommes pas dotés de commerciaux. Les projets naissent à l'occasion de rencontres et de démarches initiées avec des territoires engagés qui sont intéressés par le type de montage proposé par les SEM et le syndicat d'énergie. Ces projets sont toujours lancés à l'initiative d'élus de territoires, de communes, d'intercommunalités et de syndicats motivés par cette approche.

Vincent BOULANGER

ERWAN BOUMARD, COMMENT ARTICULEZ-VOUS VOTRE ACTION AVEC LES PERSONNES PRÉSENTES À CETTE TABLE RONDE ?





Nous également sommes montés en compétences en nous associant avec certaines SEM, en particulier SERGIES qui a intégré le Conseil d'administration d'Énergie partagée presque dès sa création. Énergie partagée est essentiellement dotée de compétences financières et juridiques. À ce titre, nous aidons les collectivités et les acteurs privés à monter des partenariats. Nous avons créé des outils dédiés

en partenariat avec la FNCCR. Nous voulons représenter les citoyens en développant des projets territoriaux, c'est-à-dire transférer cette compétence aux territoires. Outre la sensibilisation des collectivités et des citoyens, nous fournissons un appui de nature technique aux SEM. Nous avons ainsi apporté notre soutien à plus de 100 projets dans les domaines de l'éolien, du photovoltaïque, de la méthanisation et de l'hydroélectricité. Par ailleurs, Énergie partagée participe également au développement d'environ 30 projets. Nous avons acheté l'outil EnRciT -dispositif de financement dont l'objectif est d'accompagner le développement des projets d'énergies renouvelables (EnR) portés par les citoyens et par les collectivités dans les territoires) à la Caisse des dépôts et consignations afin de financer les risques liés au développement des projets citoyen des collectivités. Nous nous appuyons sur ces compétences coconstruites pour généraliser l'approche citoyenne. Nous nous attachons à déminer les sujets et à faciliter le dialogue entre collectivités, citoyens et acteurs privés.

La participation de la collectivité ou de la SEM permet d'impliquer les citoyens dans les projets, puisqu'elle permet d'utiliser les dividendes pour l'action publique. Embarquer les citoyens en tant que personnes privées permettra en outre de les sensibiliser à l'importance de la transition énergétique.

Vincent BOULANGER

POURRIEZ-VOUS NOUS INDIQUER CONCRÈTEMENT LA MANIÈRE DONT ON MONTE UN PROIET CITOYEN?

Erwan BOUMARD

Nous disposons de 3 pipes. Certains projets sont portés par des citoyens. Il peut s'agir de la construction de toitures ou de parcs solaires. Nous avons ainsi réalisé de nombreux petits parcs photovoltaïques en collaboration avec la coopérative Enercoop. Énergie partagée est également sollicitée par des collectivités, en réaction à un démarchage privé ou par souci de valoriser le domaine public. Enfin, nous sommes aussi en lien avec des développeurs qui ont pris conscience des limites de l'approche top down.

Nous avons lancé un label avec l'ADEME pour donner un cadre aux projets citoyen. Il est important d'intégrer les retours des territoires très tôt dans le développement du projet, quel que soit l'acteur concerné : collectivité, citoyens, SEM et développeurs. Sur certains territoires, Énergie partagée s'est fixée pour objectifs de créer des structures citoyennes amenées à devenir autonomes et développer ellesmêmes d'autres projets.

Vincent BOULANGER

J'AIMERAIS PRENDRE DES QUESTIONS DES PER-SONNES DANS LA SALLE.

Thibault de MONREDON

Je travaille pour le syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire. Ma question s'adresse en particulier à M. DUPONT.

Pourriez-vous nous donner des précisions sur vos actionnaires et sur la manière dont vous priorisez les projets EnR pour éviter de froisser certaines susceptibilités départementales ?

Jean-Luc DUPONT

À l'origine, le SIEIL était actionnaire majoritaire à 85 %. Nos deux actionnaires privés SORÉGIES et SERGIES détenaient respectivement 5 % et 10 % du capital. Au moment de l'élargissement, nous avons permis aux autres territoires d'Énergie Centre-Val de Loire d'entrer progressivement au capital de la SEM. Notre capital s'établit aujourd'hui à 10 M€ et l'élargissement s'est opéré par cession des parts du SIEIL au profit des autres structures. L'Indre-et-Loire détient encore environ 50 % du capital, suivi par l'Eure-et-Loir. Dès l'origine, nous avions décidé de travailler les sujets de manière identique indépendamment de l'apport en capital des différents actionnaires, en indexant néanmoins la participation aux sociétés de projets sur le montant de la participation initiale.

S'agissant de la gouvernance des projets, le défi consiste à calibrer l'ingénierie pour qu'elle réponde aux besoins du territoire en ne manquant pas de prendre en considération le montant des charges. Il est à noter qu'une SEM ne réalise aucun chiffre d'affaires pendant les 5 premières années de son existence. En règle générale, il faut attendre 7 ou 8 ans pour être en mesure de payer les charges. À cet égard, j'aimerais à nouveau souligner la durée d'aboutissement des projets, du fait notamment des délais d'instructions et d'obtention des permis de construire, ainsi que des problématiques de recours.

Les agents de la SEM se doivent d'être très attentifs aux demandes des territoires et d'évaluer la viabilité des projets qui leur sont soumis. Nous avons donc fixé certaines conditions à remplir pour lancer un projet. Je pense par exemple à la sécurisation du foncier, qui est une condition sine qua non à la mise en œuvre d'un projet. Par ailleurs, nous avons fixé un seuil minimum de rentabilité à 7 %.

La SEM ENER Centre-Val de Loire a bénéficié de l'aide technique d'une autre SEM au travers d'un contrat de prestation. Le coût de cette assistance était horaire ou journalier. Dans un premier temps, il est nécessaire de s'appuyer à la fois sur ses ressources internes et sur le recours à un prestataire. Par la suite, dès lors que la SEM dégage un chiffre d'affaires, il est possible de procéder à des recrutements pour se doter d'agents et devenir autonome. En tout état de cause, la création de ce type de structure exige une certaine prise de risques.

Il faut savoir que le Président du syndicat du territoire assume par principe le rôle de Président de la société locale, ce qui permet de donner un poids au territoire organisateur.

Pascal CERVANTES

Je dirige la SEM ENERG'ISÈRE. Ma question s'adresse à MM. BOUMARD et ROESCH. Il me semble que pour un développeur privé, les projets citoyen et l'investissement citoyen présentent avant tout un avantage lors des appels d'offres. Aujourd'hui, alors que le marché s'oriente vers les contrats de gré à gré (PPA), pensez-vous que l'élan privé pourrait être remis en cause par cette nouvelle dynamique ?

Erwan BOUMARD

Lors de mes deux derniers appels d'offres éoliens, je n'ai constaté aucun projet à gouvernance partagée proposé par des développeurs. Nous avons prévu de travailler avec la DEGEC pour faire de la pédagogie. Toutefois, les développeurs éoliens et, de manière plus générale EnR, sont bien conscients que le défi ne consiste pas à réduire le coût du mégawattheure de quelques euros, mais plutôt de développer des projets de territoire qui remportent l'adhésion des collectivités, comme l'autoconsommation locale. À Énergie partagée, nous sommes relativement optimistes sur les projets en place. Nous allons travailler avec la filière afin d'améliorer les projets codéveloppés avec les partenaires privés.

Alexandre ROESCH

Je rejoins les propos de M. BOUMARD. La réduction de quelques euros du coût du mégawattheure n'est plus un facteur déterminant. Les PPA se développent également en France. Je ne crois pas que les appels d'offres fassent l'objet d'une désaffection. Dans un

contexte de forte volatilité, il est nécessaire de sécuriser ses revenus lorsque l'on souhaite vendre sur le marché. Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelable vise à faciliter le déploiement des PPA. Le SER proposera également un dispositif pour en faciliter l'accès aux collectivités.

Vincent BOULANGER

J'AIMERAIS MAINTENANT ABORDER LA QUESTION DES RETOMBÉES POUR LES TERRITOIRES. COM-MENT LES COMMUNES BÉNÉFICIENT-ELLES DE CES RETOMBÉES ET QU'EN FONT-ELLES ?

Richard CHAMARET

Cela dépend. Le territoire d'énergie est un outil à disposition des communes adhérentes. La décision de développer un projet dans le domaine des énergies renouvelables est en général prise par le maire, le président de l'intercommunalité ou le Vice-Président. Nous sommes ainsi en train de réaliser des ombrières sur le parking privé d'un concessionnaire de matériels agricoles en réponse à la demande du maire de la commune concernée.

En tant que SEM, nous travaillons en partenariat avec des acteurs financiers et privés de la production d'énergie. À titre d'exemple, dans le domaine des ombrières, nous avons signé un partenariat pour créer une société en commun avec SEE YOU SUN. L'équipe de Territoire d'énergie Mayenne est passée de 19 à 35 salariés en deux ans et demi, ce qui n'est pas encore suffisant au regard des nombreux projets qui nous attendent.

Pour citer un autre exemple de retombée positive pour le territoire, nous avons lancé en 2011 un projet de méthanisation associant 82 agriculteurs appartenant à la même communauté de commune. La communication n'a pas été menée de manière adéquate, mais les travaux ont enfin pu commencer il y a quelques mois. Cette usine permettra de fournir une partie du gaz à l'entreprise Lactalis qui est située sur notre territoire. Idéalement, nous pourrions envisager que le lait produit dans ces exploitations agricoles soit acheminé à l'aide de camions fonctionnant avec du biométhane produit par les effluents des élevages de ces mêmes exploitations. Ce modèle constituerait une véritable économie circulaire sur nos territoires ruraux.

La grande majorité des énergies renouvelables produites en France le sera dans les zones rurales, ce qui constitue une opportunité exceptionnelle pour nos territoires.

Vincent BOULANGER

JEAN-DANIEL MAIRE, POURRIEZ-VOUS ÉVOQUER LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE CHAMOLE ?

Jean-Daniel MAIRE

Jean-Louis Dufour, Maire de Chamole, une commune de 120 habitants, a reçu la visite d'un développeur à la recherche d'une zone propre à l'implantation d'éoliennes sur ce territoire. Il a donné son accord à condition que la commune puisse acquérir l'une de ces infrastructures. Lorsque le développeur a vendu le permis de construire à un tiers, il a fallu recommencer toute la négociation. Le maire a alors décidé de fonder l'association Vents du Grimont pour soutenir l'implantation de cette éolienne. Une structure de financement citoyen a également été créée afin de recueillir des fonds. Devant le refus de prêt des banques, qui exigeaient un adossement public, la décision a été prise de créer la SEM Énergies Renouvelables Citoyenne en 2016. L'éolienne a enfin pu être achetée en décembre 2018.

Ce modèle n'étant pas transposable à d'autres communes, la SEM est devenue une maison mère et des sociétés de projets ont été créées pour répondre aux besoins du territoire et aux souhaits des élus. Nous avons bénéficié de l'appui d'autres SEM, notamment la SIPEnR, en matière de compétences techniques et financières. Nous envisageons de constituer un réseau de SEM partageant les mêmes valeurs pour répondre au mieux aux besoins des territoires.

Aujourd'hui, nous ne faisons pas de démarchage, mais intervenons en réponse aux sollicitations des communes.

En règle générale, nous conseillons aux collectivités qui envisagent de développer un projet dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier en matière d'éolien, d'en informer au préalable les élus des autres communes pour les impliquer et partager les retombées économiques qui en découleront. Par la suite, les élus rédigent une charte expliquant à leurs concitoyens les principes du projet et la manière dont sera utilisé le chiffre d'affaires dégagé. À Chamole, les fonds ont été réinvestis dans la rénovation des bâtiments afin de réduire leur consommation.

Vincent BOULANGER

CET EXEMPLE EST TRÈS INTÉRESSANT, CAR IL MONTRE QUE MÊME LES PETITES COMMUNES PEUVENT DÉVELOPPER DES PROJETS QUI ONT DES RETOMBÉES SENSIBLES ET PERMETTENT DE FINAN-CER D'AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LA TRANSI-TION ÉNERGÉTIQUE.

Jean-Daniel MAIRE

Ce modèle permet aux citoyens de s'approprier les projets et contribue ainsi à leur acceptabilité sociale.

Vincent BOULANGER

Il me semble que Chamole envisage d'étendre son parc.

Jean-Daniel MAIRE

C'est exact. 14 communes réfléchissent actuellement à l'installation d'autres éoliennes. Les revenus générés seront partagés par toutes les collectivités ayant participé à la réflexion, y compris celles qui n'accueilleront pas d'infrastructure. Ce travail de réflexion a exigé 20 réunions au cours des 3 dernières années et l'implication d'environ 150 élus. Il est important de prendre le temps de faire en sorte que la population s'approprie le projet.

Vincent BOULANGER

JEAN-LUC DUPONT, LES PROJETS DONT VOUS ÊTES RESPONSABLE ONT-ILS DES RETOMBÉES ÉCONO-MIOUES SENSIBLES?

Jean-Luc DUPONT

Chaque projet apportera des recettes aux territoires concernés. Certaines collectivités, comme Gournay dans l'Indre, souhaitent investir de manière importante dans la société de projet. Comme je l'ai déjà indiqué, le montant de l'investissement est soumis à des contraintes réglementaires. Compte tenu de sa taille et de sa portance régionale, la SEM ENER Centre-Val de Loire est en mesure de tenir compte du souhait des élus et de la nature du projet à développer. En apportant la caution publique du territoire, elle permet souvent de faciliter le dialogue entre certains acteurs, qui autrement auraient eu peu de chance de se rencontrer.

Les retombées des projets reflètent les souhaits des personnes qui les ont portés.

Vincent BOULANGER

ALEXANDRE ROESCH, VOUS ÉVOQUIEZ PRÉCÉDEM-MENT LE PROJET DE LOI RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE. EXISTE-T-IL DES DISPOSITIONS LÉGALES PERMET-TANT AUX COLLECTIVITÉS DE PROFITER DAVANTAGE DU DÉVELOPPEMENT DE CE SECTEUR ? CERTAINS PROFESSIONNELS PROPOSENT AINSI LA MISE EN PLACE D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR L'ÉLEC-TRICITÉ ISSUE DE PARCS ÉOLIENS. CETTE MESURE N'EST PAS TOUJOURS BIEN ACCUEILLIE PAR LES RE-PRÉSENTANTS DES CONSOMMATEURS QUI Y VOIENT UNE MANIÈRE D'ACHETER, POUR AINSI DIRE, LA PAIX SOCIALE, COMMENT ÉVOLUENT CES RÉFLEXIONS?

Alexandre ROESCH

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelable a été présenté le 26 septembre par la ministre de la Transition énergétique.

La première problématique qu'il faut considérer concerne les difficultés croissantes des collectivités à s'acquitter de leurs dépenses énergétiques. Nous pensons que les énergies renouvelables représentent une solution de court ou moyen terme à condition de modifier le Code de la commande publique et le Code de l'énergie pour permettre aux collectivités de contractualiser et sécuriser des volumes d'énergie renouvelable à un prix donné sur le long terme. Ce projet de loi n'abordant pas cette question, nous porterons des ajustements pour combler ce manque.

S'agissant du partage de la valeur, il s'agit d'imposer aux fournisseurs des riverains situés à proximité d'une installation d'énergie renouvelable de payer une somme forfaitaire afin d'établir un lien direct entre ces infrastructures et le coût de la consommation énergétique. Le SER estime qu'il s'agit d'une mesure importante. Aujourd'hui, environ 1 milliard d'euros sont reversés aux collectivités. Toutefois, les personnes résidant dans les zones concernées n'ont pas toujours une visibilité sur la manière dont sont utilisées ces recettes fiscales, à la différence des fonds européens par exemple.

Le SER envisage également de proposer des modifications concernant la répartition de l'IFER. Par ailleurs, l'autoconsommation collective permet de créer des pools de consommateurs qui pourraient bénéficier plus directement des apports des énergies renouvelables sur un territoire donné.

Vincent BOULANGER

AIMERY DE VANDIERE, VOUS ESTIMEZ QUE LES SEM NE PERMETTENT PAS DE FAIRE AUSSI BIEN PROFI-TER LES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES QUE LES SYN-DICATS D'ÉNERGIE.

Aimery DE VANDIERE

Tout dépend des statuts de la SEM. Si les statuts prévoient que les dividendes soient reversés au territoire, il n'y a pas de difficulté. Lorsque le syndicat d'énergie ou la collectivité territoriale entre directement au capital de la société de projet, elle a alors la possibilité d'examiner les différents articles des statuts et du pacte d'associés afin que les dividendes lui soient reversés.

Le premier effet des retombées économiques est d'ordre financier. À titre d'exemple, le montant annuel de la CSPE versée par les usagers eurois pour les énergies renouvelables représentait 13 M€ en 2017, alors qu'un seul projet dans ce domaine avait été lancé dans le département. Cela signifie que ces revenus fiscaux étaient utilisés autrement, contrairement aux souhaits de l'exécutif qui prévoyait que cette somme soit réinjectée dans les territoires par l'initiative publique pour en faire bénéficier les usagers. Le SIEGE 27 entend reverser les dividendes aux collectivités de proximité et aux EPCI à fiscalité propre auxquels appartient la collectivité territoriale concernée. Il intervient uniquement si ceux-ci sont favorables au développement d'un projet d'énergie renouvelable. À titre d'illustration, nous avons financé les études détaillées de deux unités de méthanisation dans le secteur de Bernay, une commune d'environ 10 000 habitants, permettant d'assurer la consommation de 30 % des usagers raccordés au réseau GrDF. Le projet n'a pas nécessité d'investissement de la part de l'EPCI à fiscalité propre ou des communes concernées, car il a été entièrement financé par le SIEGE 27, GrDF, l'ADE-ME, la région Normandie et l'Europe. Par ailleurs, il a généré des retombées immédiates.

Vincent BOULANGER

CES RETOMBÉES SONT-ELLES VISIBLES POUR LES CITOYENS ?

Aimery DE VANDIERE

Oui. D'ailleurs, il est prévu d'installer prochainement une troisième unité de méthanisation. Nous en aurons

bientôt cinq. Je défends l'idée de permettre aux usagers concernés d'avoir un bénéfice, même si cette mesure n'est pas encore à l'ordre du jour.

Vincent BOULANGER

ARNAUD BRUNEL, POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER DES EXEMPLES DE TERRITOIRE AYANT PARTICU-LIÈREMENT BÉNÉFICIÉ DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ? COMMENT CES RE-TOMBÉES ONT-ELLES ÉTÉ UTILISÉES ?

Arnaud BRUNEL

J'aimerais souligner l'importance de la transparence. Certains territoires souhaitant développer des parcs solaires ou éoliens sont à la recherche d'un loyer élevé, mais veulent également être associés au projet en toute transparence. À titre d'exemple, lorsque nous avons développé un parc solaire à Albi, nous nous sommes mis d'accord avec la commune pour définir le montant du loyer et les modalités de versement afin de lui permettre d'investir en compte courant. Par ailleurs, nous avons également prévu un budget annuel dédié aux animations scolaires. Il est essentiel de réfléchir à l'utilisation des montants financiers en toute transparence afin de permettre aux communes de pleinement s'approprier les projets. Autre exemple : à Étréchy, nous avons choisi le fabricant de panneaux photovoltaïques en concertation avec le Président de la communauté de communes.

Les business plans et les nombreuses contraintes, notamment les délais importants et les fréquents changements de réglementation, doivent être clairement expliqués aux élus et la nature des retombées doit être choisie par la collectivité. La transparence constitue le fil conducteur de nos développements.

Vincent BOULANGER

L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE CONSTITUE ÉGALEMENT UNE RETOMBÉE IMPOR-TANTE. ERWAN BOUMARD, QUELS SONT LES AP-PORTS D'UN PROJET CITOYEN À UN TERRITOIRE?

Erwan BOUMARD

Nos projets citoyen impliquent plusieurs partenaires. La rencontre de plusieurs visions permet de monter en compétence et de faire comprendre à chacun les enjeux globaux. L'implication directe des citoyens dans la concertation et la programmation du projet apporte un regard différent.

S'agissant de l'exploitation, Énergie partagée applique la doctrine négawatt et s'attache à travailler à la maîtrise de l'énergie et à la diminution des consommations. Outre les outils pédagogiques, nous mettons en place des Opex citoyennes pour financer des actions de maîtrise de l'énergie sur le long terme. À titre d'exemple, nous avons mis en place 3 parcs éoliens sur le territoire de Redon depuis 2014. En 2020, nous avons lancé le projet ELFE, en partenariat avec plusieurs SEM du département, SERGIES et SIPEnR, afin de permettre à la population, notamment les actionnaires de ces trois parcs, de construire des outils permettant de programmer leur consommation électrique en tenant compte de la production éolienne. Nous espérons que cette réflexion concernant l'usage de l'électricité donnera naissance à des coopératives obéissant à une logique de consommation plus raisonnée et qui mettra moins en tension le réseau.

Vincent BOULANGER

COMMENT ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉ-TIQUE ET LEVER LES OBSTACLES POUR MULTIPLIER LES PROJETS TERRITORIAUX ?

Richard CHAMARET

Il faut donner la priorité aux projets qui peuvent être rapidement développés dans le contexte actuel. À titre d'exemple, à l'heure actuelle, nous n'envisageons pas de travailler dans le domaine de l'agrivoltaïsme en raison des réticences des intéressés. Nous préférons consacrer nos efforts à des projets qui pourront être menés à terme en 18 mois. Parmi les 122 projets que j'évoquais précédemment, nous en avons de fait écarté un tiers. Cette priorisation permet de montrer aux citoyens qu'il est possible de produire de l'énergie très rapidement.

Par ailleurs, la FNCCR a créé le Conseil d'orientation des SEM que je préside en compagnie d'Antoine CO-ROLLEUR, le Président du syndicat d'énergie du Finistère. Notre objectif est d'émettre des avis et d'avoir une action sur les projets de loi qui seront présentés par le Gouvernement. Je vous invite à vous rapprocher de Lionel GUY et à adhérer.

Jean-Daniel MAIRE

L'obtention d'autorisations permettrait d'accélérer le développement des projets. Il faut faciliter la collaboration avec les services de l'État dès le début des projets. Compte tenu de la différence entre les habitudes de travail des uns et des autres, cette démarche est difficile à

mettre en œuvre. Nous espérons que législateur mettra en place des dispositions nous permettant de travailler plus vite.

Vincent BOULANGER

LA MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AGNÈS PANNIER-RUNACHER, A PROMIS UNE MOBI-LISATION DE SES ÉQUIPES ET UN ACCROISSEMENT DE PERSONNEL AFIN DE TRAITER LES DOSSIERS.

Jean-Daniel MAIRE

Il s'agit d'une bonne nouvelle. Nous aimerions travailler avec des équipes volontaires qui nous aident à développer nos projets.

Vincent BOULANGER

JEAN-LUC DUPONT, LA MASSIFICATION DE VOS PROJETS A-T-ELLE PERMIS D'EN ACCÉLÉRER LE DÉ-VELOPPEMENT ?

Jean-Luc DUPONT

Je partage les propos de Jean-Daniel MAIRE. Pour réduire les délais, il faut cumuler les phases d'instruction de permis au lieu de les étager comme cela est fait actuellement. Cette mesure, qui n'occasionne aucune dépense supplémentaire, pourrait être pilotée par les Préfets de départements. Si l'on considère que l'indépendance énergétique de la France et la production d'énergie renouvelable constituent un axe central du développement de notre pays, nous devons nous en donner les moyens.

Par ailleurs, il est essentiel de réduire les délais de recours soumis aux tribunaux administratifs. À titre d'exemple, un projet de méthaniseur porté par la SEM ENER Centre-Val de Loire est en attente d'instruction depuis 4 ans alors que l'ensemble des parties ont pourtant donné leur accord. On ne peut que regretter que le tribunal administratif ne considère pas ce dossier comme prioritaire. Ces délais sont très préjudiciables aux projets d'énergie renouvelable.

Stéphane RAIZIN

Je suis directeur du Territoire d'énergie Hautes-Alpes. Nous produisons également de l'électricité en tant que territoire d'énergie. Les délais de réalisation des projets hydroélectriques sont en général de 10 ans, et de 6 ans pour les territoires d'énergie. Les SEM peuvent-elles être d'utilité publique ?

Vincent BOULANGER

ALEXANDRE ROESCH, COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LA VOLONTÉ DES MINISTRES ET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ALLER PLUS VITE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES?

Alexandre ROESCH

La transition énergétique est en retard. Si nous avions atteint les objectifs de 2020, nous devrions produire 64 TWh de plus qu'actuellement, soit 20 % de la consommation industrielle française.

L'instruction des projets constitue un axe d'amélioration décisif. Le Gouvernement a été assez clair à ce sujet. En outre, le projet de loi de finances prévoit des moyens supplémentaires, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Outre la réduction des délais d'instruction, il importe de mieux encadrer les recours abusifs. Le SER a prévu de faire des propositions en ce sens.

Vincent BOULANGER

EST-IL PRÉVU DE SANCTIONNER LES RECOURS ABUSIFS?

Alexandre ROESCH

Nous pourrions nous inspirer de certains dispositifs du droit de l'urbanisme pour traiter ce type de recours.

Nous insistons également sur la mise en place d'indicateurs de suivi reposant sur les Préfets. Il nous semble en effet inutile de se fixer des objectifs dans la future PPE si nous ne sommes pas en mesure de détecter une déviation de trajectoire.

Je crois que les pouvoirs publics ont pris conscience que les énergies renouvelables sont les seuls outils que nous pouvons déployer rapidement dans les 10 ou 15 années à venir. Nous avons beaucoup parlé d'électricité, mais la chaleur et les transports représentent 60 % de l'équation énergétique. L'électrification des usages ne permettra de couvrir que 55 % de la consommation énergétique.

Aimery DE VANDIERE

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelable arrivera prochainement. Je pense qu'il faut libérer l'initiative publique locale. Outre les énergies renouvelables, il faudra aussi ouvrir le débat sur l'hydrogène. Les collectivités doivent se saisir de ces dossiers essentiels pour l'avenir de notre pays.

Arnaud BRUNEL

La circulaire à destination des préfets est exemplaire. Les consignes données à la préfecture et les moyens humains dont elle dispose sont des facteurs décisifs. En outre, il faut réduire les délais de traitement des appels d'offres de la CRE, qui peuvent atteindre 6 mois voire 10 mois.

Vincent BOULANGER

À titre de comparaison, en Allemagne, il s'est écoulé moins d'une semaine entre la clôture de l'appel d'offres pour le dernier parc éolien offshore (d'une capacité de 1 GWh) et la désignation du candidat retenu.

ERWAN BOUMARD, VOTRE OBJECTIF EST D'ATTEINDRE 15 % D'ÉNERGIE CITOYENNE DANS LE MIX D'ICI 2030. COMMENT CONVAINCRE LES CITOYENS DE SE MOBILISER POUR L'ÉNERGIE ?

Erwan BOUMARD

La ministre a fixé un objectif de 1 000 projets citoyen d'ici 2025. De nombreux moyens ont été mis en place sur les territoires et nous renforçons les équipes des réseaux d'Énergie partagée dans les régions. En parallèle, l'Etat vient de développer un réseau de conseillers pour accompagner les collectivités dans le développement de projet (réseau des Générateurs) qui doit permettre notamment de créer une chaîne unique pour faciliter la communication avec les communes. Par ailleurs, nous nous sommes beaucoup appuyés sur une dynamique de militants, notamment des personnes nées dans les années 1950 et 1960. Aujourd'hui, compte tenu de la volatilité accrue des formes d'implication citoyenne, il faut que les collectivités et développeurs s'adaptent pour impliquer les citoyens dans une dynamique de projets sur le long terme. Ce point constitue un véritable défi. Nous sommes ainsi impliqués dans de nombreux projets où les citoyens souhaitent passer la main après 10 ans d'exploitation.

Vincent BOULANGER

Merci beaucoup. Je vous souhaite à toutes et à tous de belles histoires et de beaux projets pour les mois et les années à venir.



38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022 RENNES - BRETAGNE